

COMPTE-RENDU

REUNION DU GAL ÎLES ET ESTUAIRES CHARENTAIS



Salle du comité de la mairie, 4 rue Victor Hugo

17480 LE CHATEAU D'OLÉRON

Lundi 9 décembre à 09h30



Liste de présence

Parmi les membres du GAL Îles et Estuaires Charentais étaient présents :

GROUPE D'INTERET 1 : collège public					
Titulaires		09/12/2024	Suppléants		09/12/2024
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence
FERCHAUD Pascal	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique	Présent	GOUGNON Lysiane	Maire de Sablonceaux	Absent
BERNARD-BARTHE Pierre	Adjoint au maire de Saint-Augustin	Présent	PORTIER Myriam	Maire de l'Éguille-sur-Seudre	Absent
RIMBAULT Raynald	Conseiller municipal de Royan	Excusé	CANOVA Annick	Conseillère communautaire CARA	Absent
GRASSET Alain	Maire de Talmont-sur-Gironde	Présent	CARRE Michèle	Elue communautaire CARA déléguée à l'agriculture, l'ostréiculture et la ruralité	Absent
BOURBIGOT Sébastien	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	GIREAUD Isabelle	Conseillère déléguée de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé
MAUGAN Claude	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	PACAUD Lionel	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé
BESSAGUET Bruno	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Excusé	DEMENE Lydie	Maire de Port-des-Barques	Présent
LESAUVAGE Thierry	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent	BURNET Alain	Vice-Président de la communauté d'agglomération Rochefort Océan	Présent
PARENT Michel	Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Présent	SUEUR Christophe	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Excusé
BRECHKOFF Thibaut	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Absent	ROBILLARD Patrice	Vice-Président de la communauté de communes de l'île d'Oléron	Absent
BROUHARD Patrice	Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes	Présent	BOMPARD Alain	Vice-Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes	Absent
RABELLE Dominique	Conseillère Départementale	Absent	BRACHET Anne	Conseillère Départementale	Excusé
GROUPE D'INTERET 2 : collège privé					
Titulaires		09/12/2024	Suppléants		09/12/2024
Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence	Nom Prénom	Intervenant en qualité de...	Présence
DUPONT Jean-Michel	Vice-Président de l'association Saint-Georges Voies	Excusé	BROCHON Jean-Pierre	Sécrétaire de l'association L'huître pédagogique	Absent
DAUTRICOURT Amand	Responsable de production culturelle de la Corderie Royale	Présent	BOURNEL Caroline	Directrice de la Fédération départementale des chasseurs de charente-M maritime	Absent
HERBAUT Emrick	Directeur adjoint de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Présent	GUENEBault Cécile	Directrice adjointe de l'Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes	Absent
MARIOT Emilie	Coordinatrice de l'association Île d'Oléron Développement Durable Environnement	Excusé	GAUDIN Zachary	Chargé de projets de l'association Île d'Oléron Développement Durable Environnement	Présent
VINS Jérôme	Directeur du centre socioculturel Georges Brassens de Saint-Sulpice-de-Royan	Excusé	RICHY Emmanuel	Membre de l'Association Patrimoine Saint-Seurin d'Uzet - Auberge-Musée du Caviar et de l'Esturgeon	Absent
JANNY Jean-Christophe	Directeur général de l'Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Présent	VILLAUTREIX François	Directeur général adjoint de l'Association pour le Traitement, l'Accompagnement, les Soins et le Handicap	Absent
BOSSERT Mynam	Directrice de ADCR Services	Présent	PARIS Delphine	Présidente de ADCR Services	Absent
MARION Dominique	Administrateur de la fédération régionale d'agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine	Présent	GORICHON Frédéric	Président du groupement d'éleveurs du marais de Brouage	Absent
BENARD Eric	Entrepreneur Ostréicole	Excusé	GACHIGNAT Fabienne	Agricultrice	Absent
GUINOT Philippe	Président de la Coopération agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Absent	CATHELINEAU Sarah	Directrice de la Coopération agricole d'Approvisionnement et d'Achat en Commun	Absent
CARDINAL Renaud	DG UWL Surfboards	Absent	QUIQUE Rémi	Chef de projet UWL Surfboards	Présent
FAYOLE Jean	Membre du Conseil de Développement Royan Atlantique	Présent	DUJARRIC DE LAGARDE André	Président du Conseil de Développement Royan Atlantique	Absent
METAIS Michel	Secrétaire du Conseil de Développement Rochefort Océan	Excusé	BOUCHER Christophe	Membre du Conseil de Développement Rochefort Océan	Absent
DUFOUR-FRAS Delphine	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Excusé	DOMBRAY Pauline	Elue de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Absent
THIBAUDEAU Fabrice	Elu de la Chambre d'agriculture	Présent	ARRIGNON Valérie	Elue de la Chambre d'agriculture	Absent
RENOUF Gilles	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Excusé	BOSI Alain	Elu de la Chambre du commerce et de l'industrie	Excusé

Alain Burnet ne pourra pas prendre part aux votes car son titulaire, Thierry Lesauvage, est présent.

Les membres associés présents :

- Rémi JUSTINIEN – Conseiller Régional
- Christine FROUIN - Chargée de mission Fonds européens et Territoires (Région Nouvelle-Aquitaine)
- Barbara ROUSSEAU - Secrétaire générale adjointe à la Sous-Préfecture de Rochefort
- Bruno GARCIA – Directeur du Lycée de la Mer

L'équipe technique du GAL :

- Xavier PASTEAU – Directeur Politiques contractuelles et ingénierie de projets (CdA Royan Atlantique)
- François AMAND – Chef de service accompagnement et financement de projets (CdA Royan Atlantique)
- Inès WAEYAERT – Animatrice de proximité (CdA Royan Atlantique)
- Julie CHAUVIN - Responsable du service Financement des projets (CdA Rochefort Océan)
- Cristelle BOUCHALAI-COUZON – Animatrice de proximité (CdA Rochefort Océan)

- Florence BOBILLON – Animatrice de proximité (CdC de l'île d'Oléron et du bassin de Marennes)
- Laura DUPUY – Assistante administrative et financière des fonds Européens (Pôle Marennes Oléron)
- Michaël SPADA – Coordinateur du GAL Îles et Estuaires Charentais (Pôle Marennes Oléron)

QUORUM

Le double quorum est atteint d'après les règles définies par le règlement intérieur validé en séance le 11/12/2023.

Règles pour que les décisions puissent être prises valablement	Réunion du 09/12/2024
30% minimum des pouvoirs de vote du GAL sont présents	Minimum : 9 Votants : 18
50 % minimum des membres votants du GAL présents sont des représentants du collège privé	Minimum : 9 Votants : 9

ORDRE DU JOUR

Sur la base d'un diaporama (annexe 1), les échanges se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

1. Généralités liées au programme
 - a. Validation du CR du 11/10/2024
 - b. Point sur la mise en œuvre de la stratégie
2. Projets soumis au vote
 - a. 1 projet pour voter la sélection
 - b. 4 projets pour voter l'opportunité

VALIDATION DU CR DU 11/10/2024

Michel Parent prend la parole afin d'ouvrir la réunion et lance un tour de table de présentations.

Michael Spada prend la parole afin de rappeler les règles du Quorum selon le règlement intérieur et le fonctionnement des boitiers de vote électronique.

Michel PARENT met au vote électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation du compte rendu de la précédente réunion du GAL Iles et Estuaires Charentais du 11/10/2024.	18	0	0	0	0

TRANSFERTS ENTRE FICHE ACTION DU FEDER

Michael Spada expose les perspectives et obligations de consommation de la maquette pour mettre en œuvre la stratégie et propose les transferts nécessaires entre les fiches action FEDER afin de permettre en 2025 la sélection des projets retenus en opportunité en 2024 sans démunir les fiches action 5 & 6, conformément à la volonté des membres du GAL. Enfin, il explique la nécessité de faire ces transferts en 2024 car les modifications de la convention AG-GAL ne peuvent s'effectuer qu'une seule fois par an, selon la réglementation du service instructeur de la Région Nouvelle Aquitaine. Nous gardons ainsi la possibilité de modifications en 2025.

Fiches-Actions (hors assistance technique)	Fonds	Enveloppe initiale	Transferts	Enveloppe au 09/12/2024
FA1 « Tourisme »	FEDER	750 000,00 €	- 350 000,00 €	400 000,00 €
FA2 « Paysages et patrimoines »	FEDER	700 000,00 €	+ 565 503,70 €	1 265 503,70 €
FA3 « Equipement, services, santé et culture »	FEDER	1 300 000,00 €	+ 152 310,72 €	1 452 310,72 €
FA4 « Habitat et mobilités »	FEDER	739 724,00 €	- 317 814,42 €	421 909,58 €
FA5 « Filières émergentes »	FEADER	495 394,00 €	0,00 €	495 394,00 €
FA6 « Alimentation, agriculture et circuits-courts »	FEADER	395 394,00 €	0,00 €	395 394,00 €
FA7 « Coopération »	FEDER	50 000,00 €	- 50 000,00 €	0,00 €
FA8 « Coopération »	FEADER	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
	TOTAL FEDER	3 539 724,00 €		3 539 724,00 €
	TOTAL FEADER	940 788,00 €		940 788,00 €
	TOTAL	4 480 512,00 €		4 480 512,00 €

Débat & Vote

Rémi Justinien prend la parole afin de saluer et remercier, au nom de la Région Nouvelle Aquitaine, le bon dialogue et le bon fonctionnement entre les membres de ce GAL Iles et Estuaires Charentais qui conduisent à une gestion apaisée et efficace de cette nouvelle programmation.

Michael Spada rebondit sur les propos de Rémi Justinien pour informer que, selon la volonté des membres de GAL, un courrier d'information a été envoyé aux acteurs techniques concernés ainsi qu'aux membres de GAL afin de faire émerger des projets rentrant dans les fiches action 5 et 6. Les animateurs doivent maintenant répondre aux premières sollicitations qui en découlent et faire vivre cette démarche.

Michel Parent rappelle que Dominique Marion avait alerté de cette situation de sous sollicitation de cette thématique dans les GAL précédents et ce courrier est une première démarche pour l'émergence de nouveaux projets.

Michel Parent met au vote électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de la proposition de transferts entre FA du FEDER tel que présentée ci-dessus	17	1	0	0	0

PROJET SOUMIS AU VOTE POUR SELECTION

REHABILITATION DU TEMPLE DE MEDIS

Rappel du projet

François Amand, Chef de service accompagnement et financement de projets de la CARA, rappelle les éléments importants du dossier et les éventuelles évolutions depuis le vote en opportunité puis détaille le plan de financement soumis au vote suite à l'instruction par la Région Nouvelle Aquitaine (Cf. la présentation PJ).

Projet	Réhabilitation du temple de Médis	
Porteur de projet	Commune de Médis	
Fiche action concernée	FA2 : Préservation et promotion des paysages et du patrimoine	
Dépenses éligibles	FEDER maximum suite à l'instruction réglementaire	Note obtenue en opportunité (inchangée)
275 268,00 €	170 214,40 € (61,84% du coût total éligible)	16/20 soit 80%

Annick Canova n'étant pas présente, aucun membre n'est en conflit d'intérêt.

Michel Parent : Y aura-t-il une mise en réseau au sein de la CARA sur ce projet ?

François Amand : Tout sera coordonné, l'idée est d'avoir une scénographie sur une thématique particulière dans chaque commune de l'agglomération, sur Médis, c'est le protestantisme. L'objectif est la mise en réseau de ces différents patrimoines afin d'inciter aux parcours touristiques culturels pour se diversifier du tourisme balnéaire.

Vote

Michel PARENT met au vote électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Sélection de l'opération « Réhabilitation du temple de Médis » pour une subvention FEDER maximum de 170 214,40 €.	17	0	1	0	0

PROJETS SOUMIS AU VOTE POUR OPPORTUNITE

Un dossier de lecture envoyé préalablement aux membres de GAL contenait une fiche de présentation de projet pour chacune des opérations étudiées en séance. Une nouvelle version des fiches de présentation de projet avec la décision du GAL est également jointe au CR.

EXTENSION DE LA FROMAGERIE MAM'ADIZA

Présentation du projet

Présentation du projet par Paul Mousset, Adiza Mousset (Gérants de l'exploitation de la EARL PELARD) et Florence Bobillon (Animatrice de proximité CCBM/CCIO).

Projet	Extension de la fromagerie Mam'adiza	
Porteur de projet	EARL Le Pelard	
Fiche action concernée	N°6 – Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts	
Coût total HT présenté (Pré-demande)	Montant de subvention envisagé	
118 523,80 €	35 000,00 €	

Fabrice Thibaudeau : Les 45 000 litres qui seraient transformables représentent quelle part de votre production ?

Paul Mousset : Environ 10%.

Adiza Mousset : Nous avons également les agréments sanitaires.

Rémi Quique : Avez-vous pensé à faire des visites de votre ferme une fois que le projet sera structuré ?

Adiza Mousset : Nous aimerions beaucoup mais le problème, avec les écoles, ce sont les toilettes qui ne sont pas accessibles pour des raisons d'hygiène car elles sont à l'intérieur du laboratoire. La dernière fois, l'école de Pont-l'Abbé-d'Arnoult est venue faire une visite, nous avons dû organiser cela sur un temps limité de deux heures pour palier à ce problème. Nous serions ravis de faire découvrir ce beau métier aux enfants.

Rémi Quique : Il y a une grosse demande pour visiter les entreprises et je sais que la vôtre, beaucoup de monde serait vraiment heureux de pouvoir la visiter.

Adiza Mousset : Dans un même temps, nous essayons d'organiser un marché de producteurs. Nous avons organisé cela cette année, d'avril à septembre, une fois par mois. Les personnes peuvent manger sur place, c'est un beau moment de partage, ce qui est important dans le village.

Pascal Ferchaud : Concernant la mise en tourisme ou l'intégration des toilettes par exemple, il leur sera possible de refaire un dossier ? Ou est-il opportun de le rajouter à cette demande-là ?

Michael Spada : Il est possible de faire deux dossiers mais la question est plus sur la gestion de l'enveloppe.

Aucun membre n'étant en conflit d'intérêt, personne ne sort.

Débat & Vote

Florence Bobillon rappelle le plan de financement du projet, détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

Dominique Marion : Je m'étonne du peu de pourcentage de financement, à 30%. Cela m'étonne que nous ne financions pas plus un projet comme cela. A partir du moment où le département à donner

son accord de principe pour un financement du « 1 pour 4 », cela réduit l'autofinancement et donne la possibilité d'un second financement avec l'aménagement d'un accueil par exemple.

Xavier Pasteau : C'est peut-être une question de réglementation des régimes d'aide d'Etat sur ce dossier.

Florence Bobillon : Non, nous pouvons monter jusqu'à 65% d'aide publique sur ce type de projet.

Pascal Ferchaud : La question est la rareté des dossiers agricoles, donc là que nous en avons un, autant bien le financer.

Michel Parent : Alors Michael, quelle marge de manœuvre a-t-on ce matin ?

Michael Spada : Nous votons sur l'appréciation du projet, non pas pour le montant que vous souhaitez donner. Il y a eu un comité technique, où Dominique Marion était présent et il en ressort une analyse qui valide l'opportunité de soutenir le projet sans donner de montant.

Toutefois, aujourd'hui le débat peut nous guider dans l'accompagnement du porteur pour la suite. Le dossier a été récemment déposé mais il n'est pas encore construit donc nous pouvons encore orienter les choses. A condition que le Département nous suive, évidemment.

Michel Parent : A quel moment doit-on se positionner sur le pourcentage de subvention ?

Michael Spada : Une fois que l'opportunité de soutenir le projet est validé (sans validation officielle du montant), il passe à l'instruction côté Région et vous ne le reverrez qu'une fois les montants instruits donc bloqués ! c'est maintenant que vous devez nous indiquer un cap sur lequel travailler.

Pascal Ferchaud : Ce dossier coche toutes les cases, donc si nous n'allons pas au maximum sur ce dossier, c'est dommage. Cela permettra peut-être d'intégrer la mise en tourisme en autofinancement.

Michael Spada : Ce que nous pouvons faire, c'est de voter l'opportunité, comme prévu, puis nous suivrons le dossier de près afin d'appliquer un pourcentage de financement plus élevé sur ce dossier.

Alain Burnet : Si nous augmentons le taux de subvention sur leur dossier, cela évitera peut-être d'avoir un second dossier avec les risques que nous connaissons sur la consommation de l'enveloppe.

Sans en faire une décision officielle, le GAL semble unanime pour demander à l'équipe technique du GAL de favoriser autant que possible un soutien du projet au plus proche des 65% maximum d'aide publique.

Florence Bobillon reprend la parole afin d'expliquer la notation du projet, des échanges s'en suivent entre membres de GAL et techniciens sur la pertinence de ces notes.

Michael Spada : Donc pour la notation, nous proposons de rajouter 1 point sur le caractère structurant car les effets du projet sont qualifiables et crédibles (note totale du critère de 4/5) et de réévaluer la note sur le caractère décisif de l'aide à 4/5 étant donné le taux conséquent que pourrait représenter l'aide FEDER avec la proactivité du GAL pour y parvenir. La note proposée est alors de 29/35 pour le projet étudié.

Michel Parent met au vote électronique la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de l'opportunité de l'opération présentée avec une note de 29/35 suite à l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance.	18	0	0	0	0

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RELAIS PETITE ENFANCE SUR LA COMMUNE D'ETAULES

Présentation du projet

Michael Spada précise que le dossier est en liste d'attente et rappelle qu'il faudra, début 2025, réfléchir à une proposition de démarche pour la sélection des dossiers en liste d'attente.

Présentation du projet par Laura CIGLAR (Responsable du Relais Petite Enfance Ouest de la CARA)

Projet	Construction d'un relais petite enfance à Etaules	
Porteur de projet	Communauté d'agglomération Royan Atlantique	
Fiche action concernée	Fiche action N°3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes	
Coût total HT présenté (Pré-demande)	Montant de subvention envisagé	
511 490,15 €	148 589,63 € (29%)	

Claude Maugan : DETR/DSIL c'est sur l'année en cours 2024 ou c'est pour 2025 ?

François Amand : C'est pour l'année 2024 et la DETR a été accordée. Pour l'année 2025, les demandes sont en cours, pour la DETR nous sommes confiants, moins pour la DSIL.

Les personnes en conflit d'intérêt, Alain Grasset, Pascal Ferchaud et Pierre Bernard-Barthe sortent de la salle.

Débat & Vote

Inès WAEYAERT détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

Les boîtiers de vote ne fonctionnant pas, Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de l'opportunité de l'opération présentée avec une note de 19,5/30 suite à l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance.	15	0	0	0	3

ELABORATION DU PLAN DE GESTION ET DE VALORISATION DU JARDIN DES RETOURS ET DU JARDIN DE LA MARINE DE ROCHEFORT

Présentation du projet

Présentation du projet par Alain Burnet (Vice-Président de la CARO) et Laurent Dumas (chargé de projet OGS pour la CARO)

Projet	Elaboration du plan de gestion et de valorisation du Jardin des retours et du Jardin de la marine	
Porteur de projet	Communauté d'agglomération Rochefort Océan	
Fiche action concernée	N°2 – Préservation et promotion des paysages et du patrimoine	
Coût total HT présenté (Pré-demande)	Montant de subvention envisagé	
48 400,00 €	20 812,00 €	

Rémi Justinien : Ce dossier est symbolique, 80 ans après la destruction de la corderie. J'imagine que cet accompagnement des fonds européens va enrichir le projet car vous êtes dans une démarche de labélisation pour l'opération « Grand Site ». Ma question concerne la fréquentation, en termes de tourisme, est-elle en baisse ou en augmentation ?

Sébastien Bourbigot : Je n'ai pas les chiffres exacts mais dans le cadre du « Grand Site », nous avons fait des études de fréquentation sur les endroits stratégiques du tourisme et nous nous apercevons que, notamment sur la porte du soleil, entre l'été 2018 et l'été 2024, nous sommes en très forte hausse, 40 000 personnes en plus qui sont passées. Et, nous ne sommes pas dans une fréquentation uniquement touristique car le site accueille la Corderie Royale, la médiathèque, la CCI ainsi que le conservatoire du Littoral. C'est également un lieu de promenade pour tous les habitants du territoire. De plus, plusieurs entrées sont possibles selon les usages de chacun, comme les cyclotouristes de la « Véloodyssée » et de la « Flow Vélo » qui ramènent une fréquentation très importante. Tous ces usages n'existaient pas lors de la création des jardins et il convient aujourd'hui de les appréhender pour une bonne gestion. Nous parlons d'une fréquentation vraiment très forte, entre 300 000 et 400 000 personnes par an.

Michel Parent : Il y a un grand parking devant la Corderie Royale, va-t-il être réaménagé afin d'être plus en accord avec l'esprit du lieu ?

Alain Burnet : Nous attendons des propositions du paysagiste concernant le réaménagement de ce parking. L'idée n'est pas de le remettre en cause car il y a près de 300 emplois dans l'ensemble du bâtiment donc nous en avons besoin mais l'objectif est déjà d'en changer l'aspect et peut-être en partie l'usage comme nous l'avons déjà fait en le mettant payant une partie de l'année pour diminuer la présence de l'automobile. C'est un des objectifs de cette réflexion menée.

Les personnes en conflit d'intérêt, Sébastien Bourbigot, Thierry Lesauvage, Claude Maugan, Lydie Démené et Alain Burnet sortent de la salle.

Débat & Vote

Cristelle Bouchalais-Couzon détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

Michel Parent : Je me permets un commentaire d' élu, les notes du comité technique me paraissent souvent très sévères. Cela ne me paraît pas très enthousiasmant à l'égard du projet.

Michael Spada : Cela n'a pas encore été évoqué mais durant la prochaine réunion, nous souhaitons la faire sans projet et dans une démarche d'autocritique de ce qui a été mis en place jusque-là. Nous sommes partis dans cet esprit-là car durant la précédente programmation, nous avons tendance à toujours trouver une bonne raison de mettre la note maximum.

Les boîtiers de vote ne fonctionnant pas, Michel PARENT met au vote à main levée la proposition suivante :

Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de l'opportunité de l'opération présentée avec une note de 18,5/30 suite à l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance.	14	0	0	0	4

CREATION DE CIRCUIT PEDESTRE ET PATRIMONIAL, MISE EN ACCESSIBILITE DU SITE ET VALORISATION DES ABORDS DE LA CITADELLE

Présentation du projet par Christiane Lorenz, (programmiste et AMO) et Micheline Humbert (3ème adjointe Culturel, événementiel, patrimoine bâti, archéologie, associations culturelles et équipements)

Projet	Création de circuit pédestre et patrimonial, mise en accessibilité du site et valorisation des abords de la citadelle	
Porteur de projet	Commune du Château d'Oléron	
Fiche action concernée	N°2 - Préservation et promotion des paysages et du patrimoine	
Coût total HT présenté (Pré-demande)		Montant de subvention envisagé
1 048 856,00 €		90 000,00 €

Pascal Ferchaud : Etant moi-même pratiquant de ce lieu, ma question est de savoir comment, quand nous arrivons avec un véhicule à moteur, nous pouvons rentrer du bon côté de la citadelle ?

Christiane Lorenz : Les liaisons transversales sont très importantes et permettent 3 circuits différents afin d'entrer par les portes principales.

Michel Parent : Il y a un parking, dont nous allons aménager le cheminement, qui représente 300 places à 300 mètres de la citadelle. Nous avons environ 800 places avec les 3 parkings, reste la signalétique qu'il faut mettre en place, en partie, grâce à ce projet.

Lydie Démené : Concernant la restitution des bâtiments militaires, à qui appartiennent-ils maintenant ?

Christiane Lorenz : Ils n'existent plus actuellement, ils sont à l'état de fondations. L'idée n'est pas de les restituer mais de faire un marquage au sol pour comprendre que l'esplanade n'était pas vierge de bâtiments et la logique qui était en place à cette époque car chaque bâtiment avait une fonction particulière.

Dominique Marion : Avez-vous fait un comptage de fréquentation ?

Micheline Humbert : Nous avons une idée des visites grâce aux expositions de mai à septembre qui se tiennent dans l'enceinte du bâtiment, entre 1000 et 2000 personnes par jour mais tout le monde ne rentre pas dans les bastions pour voir les expos donc ce n'est qu'une base.

Michel Parent : Les châtelains viennent également car c'est une déambulation quotidienne donc je dirais entre 300 000 et 400 000 visiteurs par an et peut-être beaucoup plus. Nous avons imaginé un droit d'entrée afin de récolter de l'argent mais nous nous sommes aperçus que lors des expositions, même un droit d'entrée à 1€, nous perdions 90% des visiteurs donc nous avons abandonné l'idée.

Florence Bobillon reprend la parole afin d'exposer le plan de financement et les détails sur le montage du dossier.

Remi Justinien : Avez-vous répondu à l'appel à projet de la Région « Nature et transitions » qui permet, entre autres, le financement de la renaturation des villes dont la ville de Rochefort à bénéficier à hauteur de 80% ?

Florence Bobillon : Le projet n'est pas encore assez avancé pour pouvoir répondre à ce type d'offre.

Michel Parent, identifié en conflit d'intérêt, sort de la salle.

Débat & Vote

Florence Bobillon détaille la notation selon l'analyse du comité technique et les éléments proposés de jurisprudence avant de lancer le débat.

Pascal Ferchaud : Le projet a été co-construit avec l'architecte des bâtiments de France ou il va découvrir le projet ?

Michael Spada : Oui, ils sont dans la boucle de discussion mais l'importance de garder des échanges rapprochés et réguliers a été soulevé en comité technique.

Sébastien Bourbigot met au vote électronique la proposition suivante :

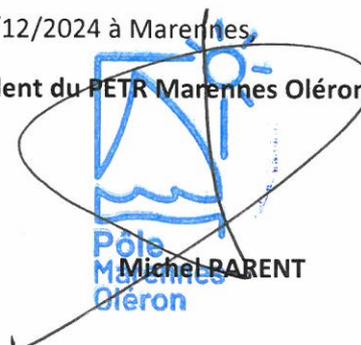
Objet	VOTANTS			NON VOTANTS	
	POUR	ABSTENTION	CONTRE	NON EXPRIME (Présent)	CONFLIT D'INTERET (absent)
Validation de l'opportunité de l'opération présentée avec une note de 19,5/30 suite à l'analyse du comité technique, de la jurisprudence et des débats en séance.	16	1	0	0	1

Michael Spada termine la réunion en donnant les dates retenues pour les réunions de l'année 2025 et la programmation de la prochaine réunion d'évaluation avec la visite de Mornac sur Seudre, en rapport avec le financement du poste de chargée de mission Seudre programmé par le GAL Iles et Estuaires Charentais précédemment.

Les membres de GAL réitère leur souhait de vouloir organiser une réunion sur le site de la fromagerie Mam'Adiza dans l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le 18/12/2024 à Marennes,
Président du PETR Marennes Oléron



Michel BARENT
Pôle Marennes Oléron